

Prix de l'action éco-délégée de l'année

Le Prix de l'action éco-délégée de l'année s'adresse aux éco-délégués des classes des écoles, collèges et lycées. Il vise à encourager et valoriser les projets réalisés ou engagés par les éco-délégués en faveur de l'environnement et du développement durable dans leur école, collège, lycée, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs.



Un concours destiné aux éco-délégués

Le Prix de l'action éco-délégée de l'année a été créé fin 2020 par le ministère chargé de l'Éducation nationale pour accompagner la mise en place des **éco-délégués**. L'objectif est de **faire connaître, encourager et valoriser les actions et démarches menées par ceux-ci**.

Le concours est ouvert aux **élèves de l'Éducation nationale des écoles, collèges et lycées d'enseignement général, technologique et professionnel**, de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Les établissements concernés sont les établissements publics de l'Éducation nationale et privés sous contrat, ainsi que les établissements homologués relevant du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Le projet présenté peut associer un établissement de l'enseignement agricole, un lycée maritime, un établissement relevant de la Défense, ou un établissement relevant du secteur médico-social. Il concerne les **éco-délégués de classe**. Pour les écoles, la candidature peut être présentée par des élèves particulièrement engagés pour l'environnement et le développement durable, l'élection d'éco-délégués de classe n'étant pas obligatoire.

La participation à ce concours est **organisée en milieu scolaire, avec l'accompagnement et sous la responsabilité des équipes éducatives**. Le concours est organisé selon **trois catégories distinctes : école, collège et lycée**, chacune donnant lieu à l'attribution d'un prix spécifique.

Les objectifs du Prix de l'action éco-délégée de l'année

Ce concours participe à [l'éducation au développement durable](#), **encourage et valorise l'engagement et les actions concrètes des élèves** en faveur de la transition écologique et du développement durable.

Les objectifs sont les suivants :

- **contribuer à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable** développée par l'Éducation nationale
- **mieux faire connaître, encourager et valoriser le rôle des éco-délégués** dans les établissements scolaires
- **encourager et valoriser l'engagement et les actions concrètes des élèves** en faveur de la transition écologique et du développement durable
- **mettre en lumière des exemples et pistes de travail** pour les élèves et les enseignants.

